

AUGA - Comité des fêtes
VIDE GRENIER du Dimanche 10 Décembre 2017

La réservation ne sera effective qu'à réception des documents suivants:

- Bulletin d'inscription complété
- Attestation sur l'honneur
- Copie carte d'identité recto/verso ou copie de passeport
- Règlement

Dossier à envoyer à:
Comité des fêtes d'Auga
5 rue du château - 64450 AUGA
ou à déposer dans la boîte aux lettres de
la mairie

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom : _____ Prénom: _____

Date - lieu de naissance : _____

Adresse: _____

CP: _____ Ville : _____

N° portable: _____ Email : _____

Nature des marchandises proposées à la vente : (vêtements, objets de décoration, jouets, livres, etc.)

TARIFS

Nombre de mètres linéaires avec table : _____ x 4,00€ = _____ €

Nombre de mètres linéaires sans table : _____ x 3,00€ = _____ €

TOTAL à REGLER par chèque (Comité des fêtes Auga) : _____ €

REGLEMENT INTERIEUR

L'accueil des exposants se fera de 8h à 9h, tout emplacement non occupé passé ce délai sera considéré comme vacant et son titulaire ne sera pas remboursé de ses droits d'inscription. Les objets mis en vente devront correspondre à la description donnée lors de l'inscription, aucun remboursement ne sera effectué en cas de non respect de ce point. Ne pourront participer que les personnes préalablement inscrites et ayant réglé les frais d'inscription. Le jour du VG les inscrits devront venir accompagnés de la pièce d'identité fournie à l'inscription.

ATTESTATION SUR HONNEUR

Organisateur : Comité des fêtes d'Auga

Adresse : Foyer Communal, rue du château, 64450 AUGA

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS

Personne physique

se déroulant le dimanche 10 décembre 2017 *à* AUGA

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Né(e) le à Département : Ville :

Adresse :

CP Ville :

Tél. Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par

N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à **le**

Signature

Ci-joint règlement de _____ € *pour l'emplacement pour une longueur de* _____ *ml*

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation

Source : <http://vide-greniers.org/reglementation/>
rédaction : <http://www.benevolat.org>